



Conseil économique et social

Distr. générale
25 septembre 2015
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants
Reprise de la cinquante-huitième session
Vienne, 9-11 décembre 2015

Ordre du jour provisoire et annotations

Additif

Annotations

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Dans sa décision 2011/259, intitulée “Reprises de sessions conjointes de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale”, le Conseil économique et social a décidé qu’à compter de 2011, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendraient des réunions conjointes au cours de la reprise de leurs sessions aux seules fins d’examiner les points inscrits à leurs ordres du jour respectifs au titre du débat consacré aux activités opérationnelles, l’objectif étant de donner à l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) des orientations de politique intégrées concernant les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique. Il a également décidé que la pratique consistant à tenir des reprises de session se suivant immédiatement mais distinctes serait maintenue afin de permettre à chaque Commission d’examiner les points inscrits à leur ordre du jour respectif au titre du débat consacré aux questions normatives.

Conformément à cette décision, la Commission des stupéfiants tiendra deux réunions conjointes avec la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale lors de la reprise des sessions afin d’examiner le point 3 de l’ordre du jour intitulé “Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d’organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique”. Les autres points de l’ordre du jour de la Commission des stupéfiants seront examinés au cours d’une réunion distincte. Le projet d’organisation des travaux qui figure en annexe donne des précisions à ce sujet.



Dans sa résolution 69/200, l'Assemblée générale a décidé que la Commission, en tant qu'organe directeur central des Nations Unies chargé des questions liées à la drogue, dirigerait les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée en réglant de façon ouverte toutes les questions d'organisation et de fond.

Dans sa résolution 58/8, la Commission a décidé, comme le lui a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 69/200, de prendre toutes les mesures possibles pour que les préparatifs de la session extraordinaire soient menés comme il se doit, ouverts à tous et efficaces en tirant le meilleur parti des réunions et rapports auxquels elle a droit. Elle a également décidé, pour préparer la session extraordinaire, de tenir, après sa cinquante-huitième session, des réunions formelles dont deux pendant la reprise de sa session, en décembre 2015 et de tenir des réunions entre ses sessions en prévision de ces réunions formelles.

Dans sa résolution 58/14, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire du débat spécial que la Commission des stupéfiants tiendra à la reprise de sa cinquante-huitième session en préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016. Lors de la réunion intersessions de la Commission qui s'est tenue le 12 juin, il a été décidé qu'un débat spécial en deux séances serait organisé le 9 décembre 2015.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations, additif (E/CN.7/2015/1/Add.1)

- 3. Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**
 - a) **Activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et directives de politique générale**
 - b) **Rôle de la Commission en sa qualité d'organe directeur du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime:**
 - i) **Renforcement du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;**
 - ii) **Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique;**
 - c) **Composition des effectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et questions connexes**

Dans sa décision 2015/234, intitulée "Amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime", le Conseil économique et social a rappelé la résolution 52/13 de la Commission des stupéfiants et décidé de renouveler le mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC jusqu'à la partie de session que la Commission devrait tenir au

premier semestre de 2017, où elle procéderait à un examen approfondi du fonctionnement du groupe de travail et envisagerait la prorogation de son mandat.

Le mandat du groupe de travail figure dans la résolution 52/13 de la Commission des stupéfiants. Dans sa résolution 58/1, la Commission a prié le groupe de travail de continuer de traiter des questions liées à l'évaluation, d'examiner et d'appuyer l'élaboration d'une approche-programme intégrée à l'ONUDC et de poursuivre l'examen des progrès accomplis dans l'application des résolutions, d'accorder l'attention voulue à la question du financement de l'Office et d'examiner la question de la gouvernance en matière de ressources humaines de l'Office.

À la reprise de sa cinquante-huitième session, la Commission doit en principe examiner et approuver le budget consolidé pour l'exercice biennal 2016-2017 de l'ONUDC. Aux réunions conjointes de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale qui doivent se tenir pendant la reprise de leur session, elle sera saisie, pour examen, du rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2016-2017 (E/CN.7/2015/17-E/CN.15/2015/20 et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2016-2017 (E/CN.7/2015/18-E/CN.15/2015/21).

La Commission doit aussi examiner le cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 pour l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Le point 3 de l'ordre du jour sera examiné lors des réunions conjointes avec la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale conformément à la décision 2011/259 du Conseil économique et social.

Documentation

Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2015/6/Add.1-E/CN.15/2015/6/Add.1)

Rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2016-2017 (E/CN.7/2015/17-E/CN.15/2015/20)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2016-2017 (E/CN.7/2015/18-E/CN.15/2015/21)

6. Application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues

Dans sa résolution 58/11, la Commission a invité l'Organisation mondiale de la Santé à formuler régulièrement et en temps voulu des recommandations d'inscription de nouvelles substances psychoactives et, pour ce faire, à continuer d'étudier la possibilité d'examiner les substances structurellement apparentées et celles présentant un potentiel de nocivité et de dépendance similaire, à renforcer les outils de collecte de données et à contribuer à l'élaboration de stratégies d'évaluation rapide fondées sur toutes les sources d'information disponibles.

Dans cette résolution, l'Organisation mondiale de la Santé a également été invitée à présenter ses recommandations d'inscription à la Commission à la reprise de sa session annuelle afin d'aider les États Membres à se préparer en vue des décisions d'inscription qu'ils devront prendre à la partie principale de sa session suivante.

Lors de la trente-septième réunion du Comité d'experts de la pharmacodépendance de l'Organisation mondiale de la Santé, qui doit se tenir à Genève du 16 au 20 novembre 2015, le Comité évaluera les propriétés toxicomanogènes et les risques pour la santé de neuf substances psychoactives.

L'Organisation mondiale de la Santé devrait rendre compte oralement des résultats de la réunion à la Commission. En application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, des recommandations pour décider s'il y a lieu ou non de placer les substances examinées sous contrôle international sont faites au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, sous la forme d'une notification, à laquelle la Commission des stupéfiants donnera suite à sa session ordinaire de mars 2016.

Débat spécial

8. Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016

Dans sa résolution 67/193, l'Assemblée générale a décidé de convoquer, au début de 2016, une session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue pour examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action et procéder à une évaluation des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la lutte contre ce problème, dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et d'autres instruments pertinents des Nations Unies.

Dans sa résolution 68/197, l'Assemblée générale a prié la Commission des stupéfiants, en tant qu'organe des Nations Unies responsable au premier chef des questions de contrôle des drogues, de lancer les préparatifs de la session extraordinaire, notamment en transmettant par l'intermédiaire du Conseil économique et social les propositions qu'elle aura faites à ses cinquante-septième et cinquante-huitième sessions à l'appui de ces préparatifs, y compris sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action, qu'elle-même doit examiner à partir de sa soixante-neuvième session.

Dans sa résolution 69/200, l'Assemblée générale a décidé que la Commission, en tant qu'organe directeur central des Nations Unies chargé des questions liées à la drogue, dirigerait les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée en réglant de façon ouverte toutes les questions d'organisation et de fond, et a invité le Président de l'Assemblée à soutenir ce processus, à le guider et à y rester associé.

Dans cette même résolution, l'Assemblée générale a invité les organes, entités et institutions spécialisées du système des Nations Unies, les banques multilatérales de développement, les autres organisations internationales concernées, dont l'Organe international de contrôle des stupéfiants, et les organisations régionales à contribuer pleinement aux préparatifs de la session extraordinaire de 2016, en particulier en présentant à la Commission, par l'intermédiaire du Directeur exécutif de l'Office

des Nations Unies contre la drogue et le crime, des recommandations spécifiques sur les questions devant être traitées à cette session.

L'Assemblée générale a également reconnu le rôle important que la société civile, en particulier les organisations non gouvernementales, a joué dans les préparatifs et dans le déroulement des cinquante-deuxième et cinquante-septième sessions de la Commission, notamment des débats de haut niveau qui se sont tenus à ces occasions, a reconnu en outre que celle-ci devait participer activement aux préparatifs de la session extraordinaire et participer sur le fond, effectivement et activement à cette session, conformément au règlement intérieur et à la pratique adoptée pour ses autres sessions extraordinaires, et a prié le Président de la Commission d'envisager d'entamer des consultations et de prendre les autres dispositions qui s'imposent à cet égard avec les acteurs concernés.

Comme suite à sa résolution 57/5 et pour veiller à ce que les préparatifs soient adéquats, inclusifs et efficaces, la Commission a créé un site Web consacré à la session extraordinaire de l'Assemblée générale (www.ungass2016.org) pour favoriser un dialogue mondial inclusif et transparent et centraliser les connaissances, les données et les recherches sur différents aspects du problème mondial de la drogue. Toutes les entités des Nations Unies, organisations internationales et régionales et organisations non gouvernementales concernées ont été invitées à envoyer leurs contributions écrites au Secrétariat. Toutes les contributions reçues sont publiées sur le site Web, de même que les présentations faites au cours des réunions intersessions ainsi que pendant les débats interactifs informels et autres manifestations organisés dans la perspective de la session extraordinaire.

À la reprise de sa cinquante-septième session, en décembre 2014, la Commission a adopté la décision 57/2, en application de laquelle elle a créé un Conseil chargé des préparatifs de la session extraordinaire. Le Conseil a pour mission de déterminer toutes les mesures que la Commission devra prendre dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire, et se penche sur toutes les questions d'organisation et de fond, sans a priori, lors de la préparation et au cours des débats spéciaux des sessions de la Commission consacrés aux préparatifs. Il a été élu sur la base de la répartition régionale des membres du Bureau de la cinquante-septième session de la Commission et facilite la participation de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et observateurs auprès de l'Organisation, des organes, des entités et des institutions spécialisées du système des Nations Unies, des banques multilatérales de développement, des autres organisations internationales et régionales concernées, des parlementaires, de la communauté scientifique, ainsi que de la société civile, en particulier des organisations non gouvernementales, aux préparatifs de la session extraordinaire.

Au paragraphe 6 de sa résolution 58/8, intitulée "Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016", la Commission a recommandé au Conseil économique et social d'approuver, pour adoption par l'Assemblée générale, un projet de résolution définissant les modalités selon lesquelles se tiendrait la session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue.

Conformément au projet de résolution qu'il lui est recommandé d'adopter au paragraphe 6 de la résolution 58/8, l'Assemblée générale déciderait que la session

extraordinaire consisterait en un débat général et en plusieurs tables rondes interactives réunissant diverses parties prenantes, en parallèle de la séance plénière. La Commission, en tant qu'instance chargée de diriger les préparatifs de la session extraordinaire, réglerait de manière ouverte, avec le concours du Président de l'Assemblée générale et suivant les orientations qu'il lui donnera, les modalités pratiques qui seront observées par cinq tables rondes, notamment en ce qui concerne la présidence, les intervenants et la participation, en tenant compte de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, conformément aux résolutions 67/193 et 69/201 de l'Assemblée générale.

L'Assemblée prierait également la Commission des stupéfiants d'établir un document bref, concis et tourné vers l'action, dans lequel figurerait un ensemble de recommandations pratiques issues de l'examen de la suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action de 2009, dont une évaluation des progrès accomplis et des moyens de résoudre les difficultés rencontrées de longue date ou depuis peu dans la lutte contre ce problème, dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et des autres instruments des Nations Unies portant sur cette question. Ce document, qu'il lui sera recommandé d'adopter en plénière à sa session extraordinaire, devrait notamment aborder les mesures visant à trouver un juste milieu entre réduction de l'offre et réduction de la demande et les principales causes et conséquences du problème mondial de la drogue, y compris en ce qui concerne la santé, la société, les droits de l'homme, l'économie, la justice et la sécurité, conformément au principe de la responsabilité commune et partagée.

À la partie de sa cinquante-huitième session ordinaire qui a eu lieu en mars 2015, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire du débat spécial qu'elle tiendra à la reprise de sa cinquante-huitième session, en décembre 2015, en préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016. Le débat spécial devrait donc se dérouler comme suit:

1. Ouverture du débat spécial.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016:
 - a) Examen du projet d'ordre du jour provisoire de la session extraordinaire, y compris des préparatifs des tables rondes interactives devant réunir diverses parties prenantes;
 - b) Examen de l'état d'avancement du document final de la session extraordinaire;
 - c) Examen de questions diverses.
4. Ordre du jour provisoire du débat spécial que la Commission tiendra à sa cinquante-neuvième session, en mars 2016, en préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016, et organisation des travaux intersessions de la Commission.
5. Autres questions.

6. Conclusion et clôture du débat spécial.

La Commission sera saisie d'une note établie par le Secrétariat sur le débat spécial consacré aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'organisation du débat spécial consacré aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016 (E/CN.7/2015/19).

9. Ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session de la Commission

La Commission, dans sa résolution 58/8, a décidé de consacrer jusqu'à huit séances au cours de sa cinquante-neuvième session, prévue pour mars 2016, aux préparatifs de la session extraordinaire. Le point 5 de l'ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session, intitulé "Application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue: suite donnée à l'examen de haut niveau auquel a procédé la Commission des stupéfiants en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue qui se tiendra en 2016" serait traité dans le cadre du débat spécial.

À la partie de sa cinquante-huitième session ordinaire qui a eu lieu en mars 2015, la Commission a également adopté la décision 58/15 dans laquelle elle a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire du débat spécial qu'elle tiendra à sa cinquante-neuvième session, en mars 2016, en préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016, comme suit:

1. Ouverture du débat spécial.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016:
 - a) Examen du projet d'ordre du jour provisoire de la session extraordinaire, y compris des préparatifs des tables rondes interactives devant réunir diverses parties prenantes;
 - b) Examen du document final de la session;
 - c) Examen de questions diverses.
4. Autres questions.
5. Conclusion et clôture du débat spécial.

Au titre du point 9 de l'ordre du jour de sa cinquante-huitième session, la Commission est priée de décider de la durée et des dates de la cinquante-neuvième session, y compris son débat spécial, et d'examiner plus avant l'ordre du jour du débat spécial.

10. Questions diverses

L'attention du Secrétariat n'a été appelée sur aucune question au titre du point 10 de l'ordre du jour et aucun document n'est actuellement prévu.

11. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-huitième session

Au titre de ce point, la Commission devrait adopter le rapport sur les travaux de la reprise de sa cinquante-huitième session.

Ouverture de la cinquante-neuvième session de la Commission des stupéfiants et élection du Bureau

Conformément à l'article 16 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, les membres du Bureau de la Commission des stupéfiants restent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs et sont rééligibles.

À la section I de sa résolution 1999/30, le Conseil économique et social a décidé qu'à compter de 2000, la Commission devrait, à la fin de chaque session, élire son bureau pour la session suivante et encourager ce dernier à jouer un rôle plus actif dans les préparatifs des réunions ordinaires et des réunions intersessions de la Commission, pour permettre à celle-ci de fournir des orientations continues et efficaces.

Conformément à la section I de la résolution 1999/30 du Conseil économique et social et à l'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques, la Commission est invitée à ouvrir, à l'issue de la reprise de sa cinquante-huitième session, le 11 décembre 2015, sa cinquante-neuvième session à la seule fin d'élire un président, trois vice-présidents et un rapporteur pour cette session.

Conformément à la pratique consistant à pourvoir les postes par roulement selon le principe de la répartition régionale, les membres du Bureau de la Commission qui seront élus pour la cinquante-neuvième session se répartiront comme suit entre les groupes régionaux:

<i>Président:</i>	États d'Europe orientale
<i>Premier Vice-Président:</i>	États d'Europe occidentale et autres États
<i>Deuxième Vice-Président:</i>	États d'Amérique latine et des Caraïbes
<i>Troisième Vice-Président:</i>	États d'Afrique
<i>Rapporteur:</i>	États d'Asie et du Pacifique

Conformément à la résolution 1991/39 du Conseil économique et social et à la pratique établie, un groupe composé des présidents des cinq groupes régionaux, du Président du Groupe des 77 et de la Chine et du représentant ou de l'observateur de l'État assurant la présidence de l'Union européenne aide le Président de la Commission à régler les questions d'organisation. Ce groupe et les membres élus du Bureau constituent le Bureau élargi.

Annexe

Projet d'organisation des travaux de la reprise de la cinquante-huitième session et de son débat spécial

Le projet d'organisation des travaux ci-après est subordonné à l'approbation de la Commission des stupéfiants. Dès que le débat concernant un point de l'ordre du jour sera terminé, la Commission passera au point suivant, si elle en a le temps. Les horaires proposés pour les séances sont de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, le mercredi 9 décembre 2015, le jeudi 10 décembre 2015 et le vendredi 11 décembre 2015.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Intitulé ou description</i>
Mercredi 9 décembre	10 heures		Ouverture de la reprise de la cinquante-huitième session de la Commission des stupéfiants
		2	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (<i>suite</i>)
			Débat spécial
	10 h 15- 13 heures	8	Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016 (<i>suite</i>) Ouverture du débat spécial Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016: a) Examen du projet d'ordre du jour provisoire de la session extraordinaire, y compris des préparatifs des tables rondes interactives devant réunir diverses parties prenantes b) Examen de l'état d'avancement du document final de la session extraordinaire c) Examen de questions diverses
	15 heures- 18 heures	8	Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016 (<i>suite</i>) Ordre du jour provisoire du débat spécial que la Commission tiendra à sa cinquante-neuvième session, en mars 2016, en préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016, et organisation des travaux intersessions de la Commission Autres questions Conclusion et clôture du débat spécial

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Intitulé ou description</i>
Jeudi 10 décembre	10 heures- 13 heures	2	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (<i>suite</i>)
		3	Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique (<i>suite</i>) (<i>réunion conjointe</i>)
	15 heures- 18 heures	3	Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique (<i>suite</i>) (<i>réunion conjointe</i>)
Vendredi 11 décembre	10 heures- 13 heures	6	Application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues (<i>suite</i>)
		9	Ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session de la Commission (<i>suite</i>)
		10	Questions diverses (<i>suite</i>)
		11	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-huitième session